

LE DISPOSITIF PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Vous souhaitez soutenir votre salarié dans son projet d'évolution ou de reconversion ?

C'est possible grâce au dispositif Projet de Transition Professionnelle (PTP), qui a remplacé en 2019 le Congé Individuel de Formation (CIF).

Un dispositif unique qui gagne à être davantage connu ! Explications.

QU'EST-CE QUE LE PTP ?

Qui dit «nouveau métier», dit «nouvelles compétences». Et pour les acquérir, suivre une formation se révèle souvent indispensable.

C'est là qu'intervient le PTP, qui permet à votre salarié, souhaitant changer de métier ou évoluer, de faire financer sa formation tout en maintenant son salaire.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le PTP s'adresse aux salariés du secteur privé quel que soit leurs contrats (CDI, CDD, intermittent ou intérimaire) sous certaines conditions.

Découvrez si votre salarié est éligible sur notre site internet transitionspro-na.fr, rubrique PTP.

LES DÉMARCHES

Les démarches sont à initier par le salarié directement depuis son espace personnel sur notre site internet. Nos équipes sont à sa disposition pour l'aider à chaque étape du projet.

De votre côté, votre espace personnel vous permettra de suivre le dossier ainsi que les remboursements liés à la rémunération de votre salarié pendant son absence.

A tout moment, notre équipe référente entreprises sera là pour vous aider !



Lorsqu'un salarié souhaite évoluer, nous l'accompagnons dans son projet professionnel en mobilisant le PTP. Ce dispositif est un formidable outil de management positif. C'est une démarche "gagnant-gagnant" : le salarié peut se former pour évoluer au sein de l'entreprise et de ce fait, nous le fidélisons !

Le PTP peut être vu comme un outil de gestion RH dans la mesure où nous sommes à l'écoute du développement perso / pro du salarié, ce qui est très bon pour le dialogue social au sein de l'entreprise.

Un salarié épanoui est un salarié motivé et impliqué !

Yannick ROSSILLON, Service RH FORMATION Groupe Beneteau



Business Employee / AndreyPopov

TRANSITIONS PRO

Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine fait partie du réseau national des Transitions Pro, composé de 18 structures régionales. Seul organisme habilité à financer les projets de reconversion professionnelle des salariés du privé, nous bénéficions d'un budget dédié, attribué par France Compétences.



En 2023, nous avons financé près de 1 500 projets professionnels grâce au PTP

NOUVEAU

2 NOUVEAUX DISPOSITIFS

Avec la réforme des retraites, 2 nouveaux dispositifs ont vu le jour début 2024 pour faciliter la reconversion des salariés exposés à des risques professionnels.

En plus du PTP, ces dispositifs vous offrent de nouvelles opportunités pour accompagner vos collaborateurs.

Il existe d'autres dispositifs utiles à votre gestion RH et GPEC. Pour en savoir plus, contactez-nous !



transitionspro-na.fr

contact@transitionspro-na.fr

09.72.61.55.50 (appel non surtaxé)